# FINANCEMENT : GUIDE DU STAGIAIRE

*Cliquer sur les images pour être rediriger vers les sites*

## 01

### FINANCEMENT D'UNE FORMATION PROFESSIONNELLE POUR LES SALARIÉS

Service-Public.fr — Le site officiel de l'administration française

- Le plan de développement des compétences (ex plan de formation)
- La reconversion ou promotion par alternance (Pro-A) (ex période de professionnalisation)
- Le CPF de transition (ex CIF)
- Les OPCO (AFDAS) pour les salariés

AFDAS

MON COMPTE FORMATION

- Le Compte Personnel de Formation (CPF) – secteur privé (ex DIF)

## 02

### FINANCEMENT D'UNE FORMATION POUR LES DEMANDEURS D'EMPLOI

La Région Grand Est

- L'offre collective certifiante du Conseil Régional : consulter le Programme Régional de Formation Professionnelle de votre Région (PRF) référencé sur le réseau des CARIF OREF.
- L'AIRE (Aide Individuelle Régionale vers l'Emploi) de votre Région.

pôle emploi

- L'Action de Formation Conventionnée (AFC)
- L'Aide Individuelle à la Formation (AIF)
- L'Action de Formation Préalable au Recrutement (AFPR)
- La Préparatoire Opérationnelle à l'Emploi Individuelle (POEI)
- Le Compte Personnel de Formation (CPF) : si vous droit ne sont pas suffisants pour financer votre formation, vous pouvez solliciter Pôle Emploi pour un financement complémentaire

## 03

### FINANCEMENT D'UNE FORMATION POUR LES JEUNES ENTRE 16 ET 25 ANS

sésame — PARCOURS EMPLOI SPORT ANIMATION

- Publics éligibles au dispositif Sésame :
  - Des critères d'âge (impératifs) : avoir 16-25 révolus
  - Des critères géographiques (être résidant en zone QPV ou ZRR) ou des critères sportifs (être sportif sur les listes ministérielles)
- Ce dispositif de financement de formation est cumulable avec les Aides Région, Pôle Emploi ou CPF.
- Pour plus d'informations et connaître les conditions, consulter le site de votre DRAJES (Délégation Régionale Académique Jeunesse, Engagement et Sports) de votre Région

Le contrat de professionnalisation

- Jeunes âgés de 16 à 25 ans révolus afin de compléter leur formation initiale
- Demandeurs d'emploi âgés de 26 ans et plus.
- Bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA), de l'allocation de solidarité spécifique (ASS) ou de l'allocation aux adultes handicapés (AAH)
- Personnes ayant bénéficié d'un contrat aidé (contrat unique d'insertion – CUI)

**POUR TOUT RENSEIGNEMENT**

Stéphanie COLLIN

formation@grandest-ffjudo.com

03.83.18.87.64